



No de résolution
ou annotation

ARÉNA
RIVIÈRE-DU-NORD

VILLE DE
Prévost

Ville de
SAINT-JÉRÔME

Sainte-Sophie

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DE L'ARÉNA RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal du conseil de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord, tenue le 10 mai 2023 à l'aréna Rivière-du-Nord.

PRÉSENCES :

Monsieur Guy Lamothe, maire de la Municipalité de Sainte-Sophie
Monsieur Marc Bourcier, maire de la Ville de Saint-Jérôme

Est également présent :

Monsieur Serge-Alexandre Tessier, directeur général de la Régie

Absent :

Monsieur Paul Germain, maire de la ville de Prévost

2023-05-10/1335

ITEM 1

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE 10 MAI 2023

Il est proposé par monsieur Marc Bourcier

ET IL EST RÉSOLU QUE :

La présente séance est ouverte à 9h17

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2023-05-10/1336

ITEM 2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Guy Lamothe

ET IL EST RÉSOLU QUE :

L'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2023-05-10/1337

ITEM 3

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2023

Il est proposé par monsieur Marc Bourcier

ET IL EST RÉSOLU QUE :

**QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 avril 2023
soit approuvé.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

2023-05-10/1338

ITEM 4

ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES

ATTENDU QUE le directeur général secrétaire-trésorier a déposé le registre des chèques pour la période du 1^{er} au 30 avril 2023;

Il est proposé par : Guy Lamothe

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Régie adopte le registre des chèques et les prélèvements automatiques pour la période du 1^{er} au 30 avril 2023;

Folio 01932326 :

- Prélèvements automatiques pour les dépenses effectuées auprès de différents fournisseurs représentant un montant de 67 143.04\$;
- Chèques portant les numéros 0001735 à 0001749 inclusivement représentant un montant 58 741.63\$;
- Chèque portant le numéro 001736 annulé (Urgences Lanaudière) mauvaise adresse
- Chèque portant le numéro 001747 annulé (Uline) problème d'impression
- Prélèvements automatiques pour les salaires versés représentant un montant de 64 619.04\$.

QUE le conseil de la Régie autorise le paiement des dépenses pour lequel ces chèques et prélèvements ont été émis;

QUE le directeur général secrétaire-trésorier certifie par la présente que la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord dispose des crédits budgétaires nécessaires aux activités financières et d'investissement de la Régie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2023-05-10/1339

ITEM 5

Résolution DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT NO 004 SUR LA TARIFICATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ARÉNA RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

ATTENDU QU'UN avis de motion déposée à la séance du 13 avril 2022, pour l'amendement du règlement de tarification numéro 004;

Il est proposé par monsieur Marc Bourcier

ET IL EST RÉSOLU :

1. Que le conseil de la Régie approuve l'amendement au règlement numéro 004
2. Que ce règlement entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2023

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

2023-05-10/1340

ITEM 6

RÉSOLUTION DES PROTOCOLES D'ENTENTE LA FHMSJ, CPA, CPV ET SÉLECTS DU NORD ET LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ARÉNA RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

ATTENDU QUE la régie désire standardiser ce qu'elle offre et demande à la Fédération de hockey mineur de St-Jérôme;

ATTENDU QUE la régie désire standardiser ce qu'elle offre et demande du Club de Patinage Artistique;

ATTENDU QUE la régie désire standardiser ce qu'elle offre et demande du Club de Patinage de vitesse;

ATTENDU QUE la régie désire standardiser ce qu'elle offre et demande des Sélects du Nord;

ATTENDU QUE des protocoles du genre ont déjà existé avant la création de la Régie;

ATTENDU QUE les quatre associations sont vitales pour les sports mineurs de glace

Il est proposé par monsieur Marc Bourcier

ET IL EST RÉSOLU :

1. Que le conseil de la Régie approuve les quatre protocoles d'entente entre la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord et la FHMSJ, CPA, CPV et Sélects du Nord.
2. Que le président et le directeur général secrétaire-trésorier soient autorisés au besoin à signer tout document donnant effet à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2023-05-10/1341

ITEM 7

ADJUDICATION DU CONTRAT DE CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE SALLE POLYVALENTE

ATTENDU QUE la Régie a perdu sa salle polyvalente suite à la location a ACDT sports;

ATTENDU QUE la Régie a un réel besoin d'une grande salle de réunion;

ATTENDU QUE la Régie a effectué une recherche de plusieurs fournisseurs;

ATTENDU QUE la Régie a invité ces trois (3) entreprises offrant les services demandés :

- Construction A3.;
- Gaudreault Rénovation;
- Construction Castonguay;

ATTENDU QUE la Régie dispose du budget nécessaire;

ATTENDU QUE les (2) soumissions suivantes ont été reçues;



No de résolution
ou annotation

Nom du soumissionnaire	Conforme	Coût
Construction A3	Oui	85036.75 \$ +tx
Gaudreault Rénovation	non	47 325 \$ +tx

IL EST PROPOSÉ PAR Guy Lamothe

ET IL EST RÉSOLU QUE :

1. La Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord octroie le contrat de construction de la salle polyvalente à A3 construction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2023-05-10/1342

ITEM 8

PÉRIODES DE QUESTIONS

Aucune question du public

2023-05-10/1343

ITEM 9

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Marc Bourcier

ET IL EST RÉSOLU QUE :

La présente séance soit et est levée à 9h54

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ


Monsieur Guy Lamothe
Président

M Serge-Alexandre Tessier
Directeur Général
Secrétaire Trésorier